

Aux enfants de Collonge-Bellerive

ACTIVITÉS D'ÉTÉ SUBVENTIONNÉES



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE

La commune subventionne des activités d'été

PLANCHE À VOILE

Organisateur : «Same-Same»

Tél. 022 786 16 79 - info@trop.ch

2 stages pour 20 enfants au maximum par stage

Du 25 au 29 juillet et du 15 au 19 août 2016 de 14h00 à 16h00

Pour les enfants de 10 à 20 ans capables de nager en surface et 5m sous l'eau

Lieu des stages :

Tropical corner centre Nautique de Genève Plage

Prix du stage : CHF 170.-

Subvention communale : CHF 75.-

ÉQUITATION

Organisateur : Manège de la Pallanterie

Tél. 022 752 38 44 - info@pallanterie.ch

2 stages pour 15 enfants au maximum par stage

Du 11 au 15 juillet et du 8 au 12 août 2016 de 9h00 à 17h00

Pour les enfants de 7 à 16 ans

Lieu des stages :

Manège de la Pallanterie

Route de la Capite 233

1222 Vézenaz

Prix du stage : CHF 600.-

Subvention communale : CHF 100.-

Pour les stages de planche à voile et d'équitation, la subvention communale est octroyée aux enfants domiciliés sur la commune à la date du stage.

Elle est à retirer à la mairie sur présentation de votre carte d'identité et de la facture originale précisant la date du stage avec la mention «acquittée», avant le 30 novembre 2016, dernier délai.

RIRES ET SANTÉ

Organisateur : Nutrition Concept

Tél. 079 195 76 33 - www.nutritionconcept.ch

«Les aliments au travers des saisons»

Du 18 au 22 juillet et du 25 au 29 juillet 2016 de 8h00 à 17h00

Pour les enfants de 6 à 12 ans

Lieu des stages :

Le Point d'Interro

Chemin de Mancy 61

1245 Collonge-Bellerive

Prix du stage : CHF 270.-, ce prix inclut la subvention communale

CAMPS D'ÉTÉ DU POINT D'INTERRO

Organisateur : Centre de loisirs Le Point d'Interrogation

Tél. 022 752 56 15 - cr.collonge@fase.ch

Camps Ados :

Du 4 au 8 juillet et du 11 au 15 juillet 2016

Pour les enfants entre 10 et 15 ans

Camps Enfants :

Du 8 au 12 août, du 15 au 19 août et du 22 au 26 août 2016

Pour les enfants entre 8 et 12 ans

Prix du camp : CHF 150.-, ce prix inclut la subvention communale

**Les inscriptions et paiements s'effectuent directement
auprès des organisateurs.**

Pour tous les stages, la commune de Collonge-Bellerive décline toute responsabilité en cas d'accident. Les parents sont tenus d'assurer chaque enfant, tant en responsabilité civile que contre les accidents.



Nous attirons votre attention sur le fait que, en fonction du découpage du territoire décidé par la Poste pour la distribution du courrier, certains habitants des communes voisines pourraient recevoir cette information destinée aux seuls résidents collongeois. Nous remercions donc ces personnes de ne pas prêter attention auxdites informations.



COMMUNE DE
COLLONGE-BELLERIVE